

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt six, le 20 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 16 mars, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Isabelle LARDIN, Maire.

Etaient présents :

I. LARDIN	J.P. MARTIN	R. VOIZEUX
S.GALDO	G. CASTENETTO	D. MOUILLET
R. LEMOINE	J.P. MUGNIER	F. DOLEGEAL
F. BOUARD	G. VILLEMIN	M. GOUDIN
F. LAUNOIS	M. PARISEL	A. LASSERTEUX

Secrétaire de séance : S. GALDO

INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

A 20 heures 30, la séance est ouverte sous la présidence de Mme Isabelle LARDIN qui a proclamé les résultats des élections municipales du 15 mars 2026 et qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

ELECTION DU MAIRE

Monsieur Jean-Pierre MARTIN, le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée. La condition de quorum étant remplie, Monsieur Jean-Pierre MARTIN a invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire.

En application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Seule Madame Isabelle LARDIN présente sa candidature.

Résultat du 1^{er} tour :

Nombre de votants :	15
Nombre de bulletins blancs :	1
Nombre de suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8

Isabelle LARDIN a obtenu 14 VOIX

Madame Isabelle LARDIN ayant la majorité absolue, a été proclamée Maire et immédiatement installée.

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS :

Madame le Maire propose de fixer le nombre d'adjoints à 3 pour ce mandat.
A l'unanimité, le conseil municipal accepte de fixer le nombre d'adjoints à 3.

ELECTION DES ADJOINTS :

La liste suivante est proposée :

- Gaëlle CASTENETTO 1^{er} adjoint
- Jean-Pierre MARTIN 2^{ème} adjoint
- Roselyne VOIZEUX 3^{ème} adjoint

Résultat du 1^{er} tour :

Nombre de votants :	15
Nombre de bulletins blancs :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

La liste a obtenu 15 VOIX

La liste ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés :

- Gaëlle CASTENETTO 1^{er} adjoint
- Jean-Pierre MARTIN 2^{ème} adjoint
- Roselyne VOIZEUX 3^{ème} adjoints

et immédiatement installés.

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Madame le Maire a donné lecture de la charte de l'élu local et en a remis un exemplaire à chacun des conseillers, accompagné des conditions d'exercice des mandats municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 21 heures.